



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représentés :	Votants :
15	9	2	11

Présents : Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER

Absents : Laurent AEGERTER, Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG, Mickaël PERROTIN, Franca VIVIAND (arrivée après les délibérations)

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES

M. Mickaël PERROTIN a donné pourvoir à M. Brice METRAL

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr Brice METRAL a été élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 15/05/2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15/05/2025 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier conseil.

Décision n°16/2025 : Délivrance d'une concession au columbarium du cimetière **– Mme Danielle, Louise, BAULET née VUAGNOUX Concession n°17 – n° A 4**

Il est accordé dans le columbarium du cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans, à compter du 12 mai 2025, à l'emplacement n° **A 4** ; Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle expirant le 11 mai 2055 moyennant la somme totale de 500 €, versée dans la caisse du receveur municipal.

Décision n°17/2025 : Installation d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment des vestiaires de football

La proposition de l'entreprise ELTIS, pour l'installation d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment des vestiaires de football, chiffrée à la somme de 3 656,64€ H.T. €, est approuvée.

Décision n°18/2025 : Installation d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment du boulodrome

La proposition de l'entreprise ELTIS, pour l'installation d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment du boulodrome, chiffrée à la somme de 4 837,82€ H.T. €, est approuvée.

Décision n°19/2025 : Réfection annuelle des voies communales

La proposition de l'entreprise EIFFAGE, pour la réfection annuelle des voies communales, chiffrée à la somme de 97 048,70€ H.T. €, est approuvée.

Décision n°20/2025 : Installation d'un jeu pour enfant

La proposition de l'entreprise DECREMPS, pour l'installation d'un jeu pour enfant, chiffrée à la somme de 20 631,92€ H.T. €, est approuvée.

Décision n°21/2025 : Renonciation au droit de préemption urbain -Mme Muriel PICCOT

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section A n°2565, située au lieu-dit « La Loué », appartenant à Mme Muriel PICCOT.

4) CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS, dans le cadre des travaux pour le contournement du Chef-Lieu, doit effectuer des travaux de dépose d'un poteau électrique, pose de réseaux souterrains et d'un coffret sur une parcelle communale située route du Châtelet, cadastrée section A n°1442. Il présente la convention de servitudes à conclure présentée par ENEDIS.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉCIDE de conclure une convention de servitudes avec ENEDIS telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, l'acte authentique relatif à celle-ci ainsi que tout autre document nécessaire ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

5) APPROBATION DU PRÉ-ENGAGEMENT DE LA COMMUNE À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS ROCHOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) approuvée au 1^{er} janvier 2023 avec la Communauté de Communes du Pays Rochois, la caisse d'allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie et 4 communes du Pays Rochois (La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Etaux et Arenthon) est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

La CTG est une démarche stratégique et partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG peut couvrir, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle permet la mise en place d'un nouveau dispositif de financement national, les bonus territoires.

En début d'année 2025, les techniciens impliqués dans cette démarche qui composent le Comité Technique ont convenu d'un planning de travail afin de pouvoir signer une nouvelle convention (2025-2029) pour l'automne 2025.

Afin que les communes puissent percevoir les recettes de la CAF, principal financeur des équipements et services en faveur de l'enfance et de la famille, sans interruption, il a été convenu, qu'en amont de la signature d'une nouvelle CTG, les délibérations des communes et de la CCPR puissent être prises, afin d'acter un pré-engagement de la signature de la nouvelle CTG2025-2029.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE un pré-engagement de la deuxième Convention Territoriale Globale du Pays Rochois ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

6) ACQUISITION DU BÂTIMENT DE LA COMMANDERIE AUX CONSORTS ROCHAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les échanges avec les consorts ROCHAT pour l'acquisition de leur partie du bâtiment de la Commanderie, bâtiment inscrit monument historique sis 32 chemin de la Commanderie, et laisse la parole à Mme Annick DESTERNES.

Elle informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section A n°991, supportant ledit bâtiment, appartient à feu Mme RUYS Marie épouse ROCHAT, qui a eu 3 enfants : Angèle, David et Charles, et souligne que le règlement de la succession n'a jamais été réalisé.

Mme DESTERNES indique que Mme Angèle ROCHAT et M. David ROCHAT ont d'ores et déjà accepté la vente du bien au prix de 170 000 € au profit de la commune. Toutefois, en raison du décès de M. Charles ROCHAT, une procédure de nomination d'un administrateur doit être engagée en Suisse pour permettre la vente à la commune.

Mme DESTERNES propose d'acquérir sans attendre les quotes-parts respectives de Mme Angèle ROCHAT et M. David ROCHAT.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°991, d'une surface de 682 m², sise 32 chemin de la Commanderie supportant une part du bâtiment de la Commanderie, à la somme de 170 000 € aux consorts ROCHAT ;

II-APPROUVE l'acquisition des quotes-parts de chaque héritier au fur et à mesure des opportunités ;

III-AUTORISE Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte authentique ainsi que tout document permettant l'aboutissement de cette affaire ;

IV-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

V-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Contournement du Chef-Lieu :

Le marché a été attribué comme suit :

Lot 1 Terrassement et VRD : Decremps / Décarroux pour un montant de 956 378.70 € HT. Ce qui relève de l'eau et de l'assainissement incombe à la CCPR.

Lot 2 : Surface : Eiffage pour un montant de 1 102 505.20 € HT

La commune d'Arenthon prend en charge le rond-point et refacturera 1/4 du montant à la commune de Cornier et 1/2 au Conseil départemental.

Commission voies vertes :

Les agrès ont été posés ainsi que les rondins. Manque encore les copeaux.

Panneaux à poser : attente d'une proposition définitive du bureau d'études. À voir quels sont les arrêtés à prendre. Les ponts seront posés semaine 26. Travaux terminés à priori fin juin.

Commission communication :

Point par Mme DESTERNES : le bulletin est terminé. En cours de mise en page et attente du devis d'Uberti (à modifier : 48 pages). Ajout d'un résumé sur le Châtelet pour expliquer pourquoi des pierres ont été laissées apparentes+ ajout d'un descriptif des lieux-dits.

Mr le Maire demande si le site internet a été mis à jour : Mmes LA PLACA et DUFOURNET l'informe que cela sera fait concomitamment à la sortie du bulletin.

Carré militaire : aménagement terminé. Reste à commander la plaque commémorative.

SIVU espace nautique : Mr METRAL souligne que tout se passe bien. 3 assistants à maîtrise d'ouvrage ont été reçus et le choix sera fait semaine 26.

Commission urbanisme- aménagement :

- Essentiellement des dossiers pour la pose de panneaux solaires.
- Pose du panneau d'information : le plan du chef-lieu avec indication des différents commerces + principales localisations a été posé entre le local de rangement de l'école et la garderie.

Commission voirie :

- Mr CONTAT fait part d'une réunion qui s'est tenue avec la SNCF et qui a lieu tous les 5 ans. La SNCF souhaite :

- être informée des gros projets ayant lieu sur la commune
- que des panneaux soient mis en place
- que les buissons soient coupés au droit de la maison appartenant à Mme Polliand

+ de détails seront donnés dans le rapport qui doit être transmis à la mairie pour signature avant envoi à la Préfecture. Il faudra consulter la SNCF pour le passage de la voie verte.

Questions diverses :

- Gens du voyage : installation au stade en traversant le champ de Mr Jacquard. Ils se sont engagés à quitter cet emplacement le 21 juin. Le nécessaire sera dès lors fait pour empêcher leur venue.
- 60 ans de la MJC de La Roche-sur-Foron : le samedi 14 juin a eu lieu un apéritif au cours duquel le projet des « Escapes de la MJC » a été présenté. Mr le Maire propose de réfléchir à partir du mois de septembre à ce qui pourrait être fait dans ce cadre, en lien avec les associations de la commune. À titre d'exemple : à Amancy : réunions sur la parentalité et à Eteaux des ateliers numériques. La participation des communes pour la 1^{ère} année est de 3 € par habitant. La commune de la Roche-sur-Foron ne participera pas financièrement au titre d'hébergeur de la MJC.
- L'école de musique de la Roche sur Foron est venue célébrer la fête de la musique à Cornier le 18 juin à partir de 16h devant la mairie. Mr le Maire souligne la qualité de ce moment.
- Réunion des correspondants défense : Mr SELLIER fait un point sur les dossiers évoqués lors de la dernière réunion, à savoir : augmentation du budget alloué à l'armée/évocation des conflits directs et indirects. Il y a eu de nombreuses démonstrations.
- **23/06** - temps d'échange sur la réforme des services d'autonomie : le décret n°2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile met en œuvre la réforme de l'aide à domicile issue de l'article 44 de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022. Invitation à envoyer à Mmes VIVIAND et JUNG. Une première phase de diagnostic met en lumière une offre d'aide et de soins fragile, qui ne répond qu'imparfaitement aux besoins de la population âgée et/ou en situation de handicap, ce qui nécessite une refonte en profondeur du modèle existant. Des décisions vont devoir être prises d'une part, pour proposer une cartographie de l'offre plus efficiente et plus équitable sur l'ensemble du territoire et d'autre part, consolidée au plan financier.
- Cérémonie du **14/07** à 11h devant la mairie de La Roche-Sur-Foron
- Cérémonie du dépôt de gerbe organisée le **27/06** à l'occasion de l'installation du nouveau sous-préfet, Mr Stéphane DONNOT, au monument aux morts de Bonneville.
- du **1^{er} au 3 octobre** : 1^{ères} rencontres Vélo et marche organisées par Annemasse Agglo et le Département 74 pour réunir l'ensemble des collectivités nationales qui adhèrent aux réseaux « vélo et territoire » et au « club des villes et territoires cyclables et marchables ». Au programme : un forum avec une trentaine d'exposants, des visites

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30 et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **11/09/2025 à 19h30**.

Mr Brice METRAL
Secrétaire de séance

M. MICHEL ROUX
Le Maire